

Postulat qui sera déposé au CC lors de la prochaine séance du 22 mai 2008.

Encore une convention collective à la trappe.

Vevey, actionnaire du MOB, doit se MOB-iliser pour les employés du MOB !

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,

Je souhaite revenir sur une question brièvement évoquée lors de notre dernière séance.

Le Groupe MOB-GoldenPass est une entreprise essentielle dans le paysage de la Riviera vaudoise. Transporteur moderne, une webcam a été installée depuis peu sur une motrice du GoldenPass Panoramic, ce qui permet de voyager virtuellement sur la ligne de n'importe où dans le monde, pour autant que l'on ait accès à l'Internet. Je vous engage d'ailleurs à surfer sur le site du MOB, c'est assez impressionnant, comme vous pouvez le voir maintenant en direct sur notre nouvelle installation Multimédia.

Cette modernité cache cependant une réalité beaucoup moins dynamique que je vais brièvement vous décrire.

Le 23 mars 2006, le syndicat du personnel des transports SEV et l'Union vaudoise des transports publics (UVTP) ont signé la CCT cadre de transports publics du canton de Vaud. Les 9 entreprises de transports concessionnaires (ETC) affiliées à l'UVTP et les 9 sections syndicales correspondantes ont suivi de près, voire directement participé, aux négociations de cette convention collective cadre cantonale. La CCT cadre est entrée en vigueur le 1er avril 2006, elle est valable jusqu'au 31 décembre 2009.

Quelques semaines après la signature de la CCT, le MOB-GoldenPass a quitté l'UVTP. Motif : il estime trop élevé le salaire minimum de 4'200 francs à l'embauche d'un jeune ouvrier au bénéfice d'un CFC, comme le stipule la CCT cadre vaudoise.

Pour éviter que l'entreprise ferroviaire ne se soustraie à l'application de la CCT, le SEV a déposé plainte auprès des prud'hommes en été 2006. Afin de faire jouer la montre, le MOB-GoldenPass a fait recours contre la démarche du syndicat.

Fin novembre 2007, ce tribunal a enfin confirmé la légalité du recours syndical ainsi que le fait que le MOB-GoldenPass est tenu d'appliquer la CCT.

Malgré la décision judiciaire, le MOB-GoldenPass n'a toujours pas daigné reprendre le dialogue social et négocier une CCT d'entreprise, comme l'ont pourtant fait les 8 entreprises membres de l'UVTP.

Ce fait est d'autant plus regrettable que le MOB-GoldenPass touche, comme les autres membres de l'UVTP, d'importantes subventions des collectivités publiques (25,48 millions en 2007). Les collectivités publiques ont également accordé des prêts sans intérêts à hauteur de 98 millions et le groupe est au bénéfice d'un crédit cadre des collectivités publiques (Confédération, Berne, Vaud et Fribourg) de 80 millions pour le renouvellement de l'infrastructure ferroviaire de 2007 à 2010.

Le Groupe socialiste considère que ce comportement est inacceptable de la part d'une entreprise à 85% en mains publiques (43,1 % à la Confédération, 18,8 % au Canton de Berne, 17,4 % au Canton de Vaud, 5,8 % Communes vaudoises, pour les actionnaires possédant plus de 5 % d'actions).

La Ville de Vevey pour sa part est actionnaire du MOB à raison de 9'630 actions soit 0,47 % et de MVR avec 46'899 actions. Elle est doublement concernée par les activités du Groupe MOB : en tant qu'actionnaire et en tant que lieu accueillant une partie des activités du groupe MOB-Goldenpass puisque le Chemin de fer des Pléiades, le funiculaire Vevey-Chardonne-Mont-Pélerin, la Cie du Chemin de Fer Vevey-Chexbres (Train des vignes) et le Train du Chocolat sont exploités par le Groupe.

La totalité du personnel employé par le groupe MOB, soit 276 personnes , à l'exception du personnel auxiliaire et du personnel travaillant dans l'hôtellerie, la gastronomie et les bus, est concernée par cette lacune contractuelle collective de travail. Par ailleurs le manque de personnel chronique qui semble affecter le MVR n'est peut-être pas étranger au niveau des salaires offerts par le groupe exploitant.

Soucieux des conditions de travail et de salaire des employés et employées des transports et de l'égalité de traitement entre toutes les entreprises subventionnées par les pouvoirs publics, le groupe socialiste souhaite affirmer sa solidarité aux employés et employées du MOB-Goldenpass dans ce conflit social.

Le Groupe socialiste dépose le postulat suivant:

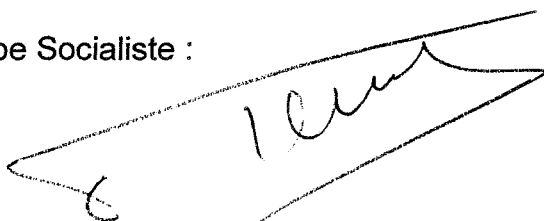
Le Groupe socialiste demande à la Municipalité, en tant qu'autorité de la Ville de Vevey actionnaire du Groupe MOB-Goldenpass et de MVR :

1. d'exiger du MOB-Goldenpass une politique de partenariat social au même titre que celle suivie par les autres entreprises vaudoises de transports publics.
2. d'intervenir le plus rapidement possible auprès du MOB-Goldenpass, afin
 - que le dialogue social soit repris
 - qu'une CCT d'entreprise soit signée dans les meilleurs délais
3. de prendre contact avec les autres communes actionnaires qui représentent ensemble plus de 5 % de l'actionariat afin de donner plus de poids à cette démarche
4. de mandater une personne physique afin d'intervenir verbalement au cours de la prochaine assemblée des actionnaires pour dénoncer cette situation inacceptable.
5. de mandater le Syndic, membre du Conseil d'administration du MVR, afin qu'il intervienne parallèlement au sein de cette instance en usant de son influence pour que ce problème puisse être rapidement réglé.

Vevey le 20 mai 2008

Au nom du Groupe Socialiste :

Charly Teuscher



Site web: <http://www.bildersammlung.ch/bahn-webcam-goldenpass/webcam.php>